

Programme des Jeux olympiques

La Commission pour l'étude du futur programme des Jeux olympiques formée de MM. Erik von Frenckell (Finlande), président, Albert Mayer (Suisse) et Armand Massard (France), en qualité de vice-président du Comité international olympique, ainsi que M. Otto Mayer, chancelier du C. I. O., s'est réunie les 9 et 10 novembre 1953 à Paris. (M. Bo Ekelund, Suède, s'est excusé pour cause de maladie.)

* * *

La Commission a pris connaissance des réponses reçues des fédérations internationales et des comités nationaux olympiques au questionnaire qui leur avait été adressé le 1^{er} septembre dernier.

* * *

Tenant compte dans la mesure du possible de la majorité des opinions exprimées par les intéressés, ainsi que des directives données par le Comité international olympique à Mexico en avril dernier et des propositions éventuelles qui seront soumises à la réunion de la Commission exécutive du C. I. O. et des représentants des fédérations internationales à Lausanne en mai 1954, la Commission proposera à l'occasion de la session du C. I. O. qui se tiendra à Athènes, en mai 1954, les modifications ci-après:

1. Exclusion des remplaçants dans les épreuves individuelles.

2. Aucune limitation dans le nombre des athlètes (statu quo).

3. En ce qui concerne la réduction du nombre des athlètes engagés dans les épreuves individuelles de 3 à 2 ou de 2 à 1, la commission désire compléter son enquête avant de formuler une proposition définitive.

4. Pas de qualification minima exigée.

5. Maintien des sports d'équipes, avec limitation à 16; des éliminatoires devant être organisés avant les Jeux par les fédérations internationales intéressées.

Suppression des sports d'équipes dits « artificiels », c'est-à-dire que cela concerne les sports faisant disputer simultanément des épreuves individuelles et d'équipes. Cette dernière disposition concerne les sports de la gymnastique, escrime, cyclisme, sports équestres.

6. Au sujet de la suppression éventuelle d'épreuves similaires pour un même sport, la Commission complétera son enquête avant de prendre une résolution.

7. La commission a décidé de maintenir les femmes aux Jeux olympiques, mais de les exclure des disciplines suivantes: disque, lancement du poids.

8. Pour le nombre d'officiels admis aux Jeux, la commission proposera l'adoption de l'échelle soumise à la session du C. I. O. de Mexico en avril dernier. (15 à 30%, avec un minimum de 3 officiels.)

9. Suppression des inspecteurs et observateurs officiels étrangers.

10. Limitation du nombre de places réservées à la presse à 1000. Pour les photographes, cinéastes, à 150, pour la radio et la télévision à 150 également.

Cette réduction a pour but de collaborer avec les corporations professionnelles reconnues.

11. Maintien des dispositions actuelles en ce qui concerne les sports obligatoires et facultatifs. Il en est de même pour les sports de démonstration.

12. *Nouveaux sports facultatifs admis par la commission*: volleyball, tir à l'arc. Pour autant que 20 nations soient affiliées aux fédérations internationales respectives et que 15 s'inscrivent aux Jeux.

13. *Jeux d'hiver*: remplacement du skeleton par la luge.

14. La commission s'oppose à l'introduction du pentathlon moderne dans les Jeux d'hiver.

15. Réduction du nombre d'engagements de 4 à 3 en ce qui concerne les épreuves individuelles.

Pour les officiels, adoption du même barème prévu pour les Jeux d'été.

Pour la presse, etc..., une limitation maxima sera prévue suivant la station ou le lieu où se déroulent les Jeux d'hiver. Une proposition sera présentée au C. I. O. par les organisateurs.

16. Le programme des Jeux doit être établi à la session du C. I. O. au moins deux ans avant l'ouverture des Jeux. Aucun changement ne pourra intervenir dans les 12 mois précédant les Jeux.

17. Les membres du jury doivent être annoncés au Comité d'organisation trois mois avant le jour d'ouverture des Jeux.

18. Si le rapport de la commission devait être adopté dans son ensemble, cela permettrait de réduire la durée des Jeux de un à deux jours.